

pas le Sénat, mais j'affirme que la Chambre des communes est la gardienne des finances de l'État. Je voudrais que la Chambre des communes conservât la régie complète des mesures financières.

J'ajouterai une remarque à celles que vous avez faites vous-mêmes. Ce que font les corporations d'État en voie d'expansion c'est simplement d'indiquer le coût net de leurs opérations. En réalité nous ne préconisons rien de nouveau, loin de là.

D. La méthode serait nouvelle dans son application aux ministères du gouvernement.

M. Bell (Carleton):

D. Dans le cas du bureau des brevets le budget des dépenses pourrait comprendre un crédit de \$1 sur lequel le Parlement se prononcerait.—R. Permettez-moi de dire qu'un exemple qui pourrait intéresser les membres du Parlement qui sont de l'Ouest serait fourni par la Commission canadienne des grains. Cet organisme s'occupe très activement de l'inspection des céréales, de l'établissement de normes, et ainsi de suite. Il doit prévoir, pendant l'automne, ce que sera la récolte de l'année suivante, et quelle somme il lui faudra pour exécuter ses travaux.

Si la récolte est abondante, la Commission pourra se trouver à court d'argent. Si la moisson est médiocre l'organisme pourra avoir en caisse beaucoup plus d'argent qu'il ne lui en faut, et par conséquent il versera dans la prodigalité et affectera cet argent à des superfluités.

Selon ma théorie, les recettes que la Commission touche devraient être fondées sur la récolte, et elles devraient être en rapport avec ses dépenses portant sur la même récolte. Voilà ce que je préconise.

Je ne vous demande pas de vous laisser persuader par mes arguments, car la question a d'autres aspects. Il y a des gens très versés en finance qui ne s'accordent nullement avec moi et qui peuvent très bien expliquer leur désaccord.

M. Winch:

D. Je crois que ce que vous proposez est déjà appliqué dans certaines provinces. Quand j'étais député en Colombie-Britannique plusieurs crédits comportaient, me semble-t-il, de très lourdes dépenses mais le montant des crédits n'était que \$1, l'idée étant simplement de donner aux législateurs l'occasion d'examiner les crédits.—R. Si j'ai bonne mémoire, c'est ainsi qu'on procède en Colombie-Britannique et aussi, je crois, en Alberta. Il se peut que cette méthode soit suivie dans d'autres provinces, mais je pense qu'elle est appliquée au moins dans les deux provinces en question.

D. Je suis certain qu'elle est appliquée en Colombie-Britannique.

M. PICKERSGILL: Il ne fait absolument aucun doute que cela donnerait une plus juste idée des charges réelles qu'ont à supporter les contribuables. Il est vraiment ridicule de penser qu'en achetant un timbre-poste de 5c. on acquitte un impôt, et que nous votons tous ces deniers afin que le courrier postal puisse être transporté, ce qui donne à croire qu'il s'agit de frais à la charge des contribuables alors qu'en réalité ce sont les recettes produites par la vente des timbres qui soldent les frais de ce service.

M. REGIER: Monsieur le président, il est un point dont on ne tient peut-être pas compte dans ce cas-ci. Je prierais l'auditeur général de commenter le sujet.

M. Regier:

D. Je me rends compte qu'une société de la couronne est une entreprise commerciale et une compagnie d'affaires. Toutefois, si le Parlement devait voter \$1 seulement dans le cas d'un ministère relevant d'un ministre, alors où se